



# TRANSPARENCE

Janvier 2021 – N°12

## **BULLETIN SYNDICAL SUD SITEL**

**« Nous sommes tous égaux, mais certains plus que d'autres ! » COLUCHE**

### **Réunion du 22 janvier 2021**

#### **1/ POINT SUR LES ACTIVITES.**

Après avoir pleuré pendant des mois sur les pertes financières de l'entreprise dues à la crise sanitaire, la Direction a communiqué les chiffres définitifs de l'année 2020 pour le pôle PNP.

Ces chiffres démontrent que les comptes ne sont pas dans le rouge, mais, qu'au contraire, il y a une progression du chiffre d'affaire et des bénéfices par rapport aux prévisions initiales !

L'activité Air B n B représente, à elle seule, 20% du chiffre d'affaires.

Toutes les entreprises de relation client au téléphone enregistrent d'ailleurs de très bons résultats....

Les contrats avec SMI et Verspieren ont été perdus courant 2020 pour le site de Wasquehal. L'activité Boulanger a connu un fort développement pour l'assistance commerciale et technique en 2020 et connaît une baisse d'activité depuis le début d'année.

Les effectifs employés sont passés d'une centaine à une quarantaine aujourd'hui...

De nouveaux contrats sont en négociation afin de remplacer les activités qui ont cessé...

#### **2/ RETOUR SUR LA VISITE FAITE PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL SUR LE SITE DE WASQUEHAL.**

La Direction n'a pas communiqué les résultats de ces visites en réunion, elle a envoyé les comptes rendus par mail le 26 janvier !

Sur les points concernant le non-respect des mesures de prévention sanitaires que vos élèves **SUD** avaient signalé à l'Inspection du travail du secteur Wasquehal, cette dernière indique :

**«...Dès lors, nous vous rappelons que, d'autre part, il vous appartient de fournir à l'ensemble de votre personnel les moyens d'une protection optimale adaptée, en particulier pour ce qui concerne les masques (( articles R4323-91 du Code du travail et suivants) et d'autre part d'en assurer leur entretien (article R4323-95 du Code du travail).**

*Ainsi, nous vous demandons de nous préciser les dispositions que vous comptez prendre afin de garantir la sécurité de vos salariés et d'assumer le coût de l'entretien et de l'achat des masques ».*

**L'Inspection du travail a donc donné raison à 100% aux élu-es SUD et somme la Direction de se conformer sans délai aux prescriptions sanitaires !**

Par ailleurs, l'Inspection du travail préconise l'installation de séparations en plexiglas sur les positions de travail et appelle au respect du port du masque et des règles de distanciation...

### **3/ POINT SUR LE TELETRAVAIL ET LA PRESENCE SUR SITE.**

Les salarié-es qui en font la demande pourront revenir sur site 1 jour par semaine, conformément aux préconisations du Ministère du Travail.

En revanche, la Direction permet à celles et ceux qui le souhaitent de « rester confiné » à 100% au domicile. Et cela, contrairement aux préconisations des autorités sanitaires.....  
Bonjour les futurs burn out et autres conflits familiaux ou drames dus à l'isolement !

Pour rappel, **SUD** revendique toujours qu'un-e salarié-e puisse travailler à 40 % de son temps sur site, hors période exceptionnelle de crise sanitaire ou climatique...

**A ce sujet, le recours juridique de SUD contre l'Accord Télétravail fera l'objet d'une première audience devant le Tribunal Judiciaire de Paris en date du 9 mars 2021.**

### **4/ POINT SUR LE BUDGET DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (ASC).**

Suite à plusieurs demandes de **SUD**, un budget détaillé de l'utilisation de la subvention ASC a été présenté aux élu-es. Il apparaît que toutes les sommes n'ont pas été dépensées en 2020 du fait de l'impossibilité de faire des animations en raison de la crise sanitaire. Le reliquat est de plus de 44 000€.

Ceci montre bien qu'il aurait été possible de distribuer une carte cadeau de 45€ en fin d'année aux salarié-es ayant de 1 à 6 mois d'ancienneté, comme le proposait **SUD**, au lieu des 15€ votés par les autres élu-es.....

## **FAITES PORTER VOTRE VOIX !**

**Temps et conditions de travail, management, organisation du travail, planification des emplois du temps, fiches de paie, calcul des primes, santé au travail ...**

**Ecrivez-nous à l'adresse : [patrickmaes\\_sud@outlook.fr](mailto:patrickmaes_sud@outlook.fr)  
[caziermelanie@hotmail.fr](mailto:caziermelanie@hotmail.fr)**

**Patrick Maes DSC : 06 66 97 33 70  
Mélanie Cazier DS : 06 20 81 16 22**